

**Commune de NOUIC**  
**(Haute-Vienne)**

**Délibération n° 2025\_044**

***Demande de subvention association USEP Nouic***

***Nombre de Conseillers***

En exercice	11
Présents	7
Votants	8

L'an deux mil vingt - cinq  
le 11 décembre à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, ,  
MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT (pouvoir donné à M. Serge NOUGIER) MM. LEURS  
CRUCHET, PASCAL.

M. Frédéric REBEYRAT a été élu secrétaire

**DEMANDE de SUBVENTION ASSOCIATION USEP NOUIC**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 5 novembre 2025 sollicitant une subvention pour l'Association USEP Nouic de l'école afin de financer une sortie au théâtre le 5 mars prochain.

Le montant total de cette sortie s'élève à 192.00 € (dont 57.60 € d'acompte à régler) qu'en raison d'autres projets USEP prévus cette année l'association ne peut financer.

Il est précisé que « cette sortie s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'école. Elle permettra aux enfants de découvrir le spectacle vivant, d'ouvrir leur regard sur le monde artistique, et de développer leur sensibilité, leur imagination et leur esprit critique. Ces moments culturels contribuent également à renforcer la cohésion du groupe classe et à donner du sens aux apprentissages réalisés en classe ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 192.00 € à l'association USEP Nouic de l'école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 192.00 € (cent quatre-vingt-douze euros) à l'Association USEP Nouic de l'école pour le financement de la sortie théâtre du 05 mars.2026

- Dit que les crédits sont inscrits au Budget communal 2025

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Préfecture  
Publié le 15 décembre 2025

POUR EXRAIT CONFORME  
Nouic, le 15 décembre 2025

Le Maire  
Serge NOUGIER

